

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :

Roubaix-Tourcoing	Trois mois.	13.50
	Six mois.	26.00
	Un an.	30.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne,

trois mois.

15 fr.

La France et l'étranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

BOUTIQUE DU PARIS

22 DÉCEMBRE

3 0/0	65 85
4 1/2	95 75
Emprunts (5 0/0)	104 15
23 DÉCEMBRE	
(Service gouvernemental)	
0 0/0	66 00
1 1/2	95 85
Emprunts (5 0/0)	104 25
(Service particulier du Journal de Roubaix.)	
Actions Banque de France	3880 00
Société générale	527 00
Crédit foncier de	
France	915 00
Chemins autrichiens	670 00
Lyon	965 00
Est	572 00
Ouest	617 00
Nord	1210 00
Midi	723 00
Suez	743 00
6 0/0 Péruvien	34 00
Actions Banque ottomane (ancienne)	472 00
Banque ottomane (nouvelle)	000 00
Londres cour	25 12
Crédit Mobilier	198 00
Turc	24 40

DEPECHES COMMERCIALES

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

New-York, 23 décembre.

Change sur Londres, 4.86 ; change sur Paris, 513.3/4

Valeur de l'or, 113 3/8

Café good fair, (la livre) 19

Cafés good Cargoes, (la livre) 19 1/2

Marché calme.

Dépêches de MM. Schlagdenhaufen et C° représentés à Roubaix par M. Bulteau-Dessabonnets.

Havre, 23 décembre.

Même position. Marché calme, ferme.

Liverpool, 23 décembre.

Cotons : Ventes 10,000 b. Marché inchangé.

New-York, 23 décembre.

Cotons : 13 5/16.

Recettes de 5 jours 134.000 b.

ROUBAIX 23 DÉCEMBRE 1875

Bulletin du jour

La discussion sur les circonscriptions électorales a continué hier à Versailles.

M. Descat, député du Nord, a présenté et développé un amendement ayant pour but de réunir les cantons de Lannoy et de Roubaix dans une seule circonscription. L'honorable représentant, dans son discours que nous reproduisons plus loin d'après l'*Officiel*, a fait remarquer, avec autant de vérité que de logique, que les intérêts étaient identiques et que sa proposition, appuyée d'ailleurs par le gouvernement, avait pour but de faire disparaître cette anomalie : des électeurs votant ensemble pour le tribunal et la chambre de commerce, par exemple, et se trouvant séparés lorsqu'il s'agit d'enoyer un représentant à la Chambre. On sait que la circonscription de Roubaix est celle qui, dans le Nord, contient le moins d'électeurs ; avec le canton de Lannoy, une proportion plus équitable eut été établie.

Quand on est venu au vote, une première épreuve a été déclarée douteuse ; une deuxième a repoussé l'amendement à une majorité insignifiante : beaucoup de députés avaient déjà quitté la salle et nul doute que, présentée une heure plus tard, la proposition de M.

Descat eût été adoptée. Un de nos correspondants qui assistait à la séance, nous assure que des députés de l'extrême droite, et notamment MM. Théry et Pajot, se sont levés contre nous demandons dans quel but et dans quel intérêt.

M. Ancel, au nom de la commission de dissolution, a annoncé qu'il proposerait aujourd'hui de fixer l'ordre du jour définitif de l'Assemblée. Il a demandé deux séances pour aujourd'hui. Mais la proposition de séance du matin a été rejetée.

A la fin de la séance, l'Assemblée a adopté les circonscriptions jusqu'au département du Rhône sans les modifier. M. Desjardins a fait remarquer que la population du canton Nord-Est de Lyon était de 498,000 et non de 513,000 habitants comme le prétendait la commission. Il a demandé le renvoi à aujourd'hui afin de donner les preuves de ce qu'il avance. Le débat continuera aujourd'hui.

M. Naquet a eu hien l'audace de maintenir devant l'Assemblée l'exigüité de ses pièces, et il a déposé une demande d'interpellation.

M. de Montaignac a déclaré de nouveau que les pièces étaient fausses et qu'il les tenait à la disposition de l'Assemblée pour le jour de l'interpellation.

On a ajouté cette interpellation à six mois, et cela la veille de la dissolution. On ne pouvait répondre plus catégoriquement à M. Naquet.

L'Union reçoit d'une source très sûre des nouvelles graves de la situation dans les provinces turques insurgées. Nous nous abstendrons de commentaires, car les faits parlent assez haut, et nous nous bornerons à résumer les renseignements très précis que donne la feuille parisienne.

Et tout d'abord, la fameuse victoire de l'île Pacha, dont on a fait grand bruit, est un véritable désastre, puisque 2,000 Turcs tués ou blessés sont restés sur le champ de bataille. Cette prétendue victoire est si bien un désastre que le général turc a télégraphié à la Sublime Porte que « il n'avait pas 80,000 hommes (seullement pour l'Herzégovine), il ne pouvait rien faire ».

Quant aux provinces voisines, la situation n'est pas plus brillante. Les chrétiens bosniaques ont adressé, le 8 décembre, une dépêche au sultan pour lui dire que « ils ne sont pas mis à l'abri des exactions des musulmans et des soldats, ils ne peuvent plus vivre en Bosnie ».

Autrefois, en Bulgarie, on signalait un massacre en plein jour, sans aucune provocation, de plusieurs chrétiens par des musulmans.

Le gouvernement turc est si bien à bout de moyens que les gouverneurs et les généraux sont changés tous les quinze jours. Sa détresse financière est telle qu'on ne peut pas même payer le chemin de fer, et l'administration des lignes ferrées refuse de transporter les troupes.

Quant aux troupes, enfin, elles ne sont ni payées, ni nourries, ni habillées, et, dans plusieurs garnisons, l'irritation est si grande que les soldats se révoltent et refusent de marcher. C'est à Smyrne qu'on signale des faits de mutinerie militaire.

En résumé, il n'y a plus de gouvernement ni d'administration dans les provinces ; c'est une puissance qui finit ; et partout on semble s'attendre à une intervention austro-russe au printemps.

LE SENAT

Voici le résultat complet des élections sénatoriales pour les sièges immobiliers :

Liste de droite et de gauche

M. d'Audiffret-Pasquier et Wallon.

Liste de droite

MM. d'Auxelles de Paladines, Changarnier, de Gisey, Dupanloup, Kolb-Bernard, de Montaignac.

Liste de gauche

M. E. Adam, Barthélémy-Saint-Hilaire, Baze, Brézé, Bertaud, Billot, Calton, Carnot, Casimir Périé, Casot, de Chabres, de Châdois, Chanzy, Charbon, Corbin, Cordier, Corne, Cornuier-Lucinière, Crémieux, Denormandie, de Douhet, Duclerc, Dumon, Foubert, Fourcade, Fourichon, Franchon, Frébault, Gauthier de Rambilly, Gouin, Humbert, Jaurès, Krantz, Laboulaye, Lafayette, Lefèvre, de Lasteyrie, de Lavergne, Lepetit, le Royer, Letellier-Valoze, Littré, de Longchamp, Magnin, Léon de Malteville, marquis de Maillé, Martel, Paul Morin, Pajot, Ernest Picard, Laurent, Piat, Potonié, Rampont, Rochette, Roger, de Sacy, Scherer, Sécher, Scheurer-Kestner, Schoelcher, Jules Simon, Testelin, Théry, de Tocqueville, de Trévile, Tribert et Wolowski.

Liste de droite

MM. Cornilier-Lucinière, de Douhet, Dumon, de Franche, de Lorges, de la Roche, Théry, de Trévile.

Centre droit

M. Audiffret-Pasquier.

Groupe Pradié (1)

M. Changarnier.

Groupe Lavergne (5)

MM. Denormandie, Gouin, de Lavergne, Luro, Wallon.

Centre gauche (24)

M. Bérenger, Bourgaut, Calmon, Casimir Périer, de Châdois, de Longchamp, Corne, Gauthier de Rambilly, Jaurès, Krantz, Laboulaye, Lafayette, Lefèvre, de Lasteyrie, Lepetit, Letellier-Valoze, Léon de Malteville, marquis de Maillé, Martel, Roger, de Sacy, Tocqueville.

Groupe (18)

MM. Billot, Carnot, Charbon, Duclerc, Foubert, Humber, Lafayette, le Royer, Littré, Magnin, Rampont, Scherer, Simon.

Extrem gauche (8)

MM. Adam, Casot, Corbin, Crémieux, L. Pichot, Scheurer-Kestner, Schoelcher, Testelin.

N'appartient à aucune réunion (14)

MM. Barthélémy Saint-Hilaire, Baze, de Gisey, de Chabron, Foubert, Fourichon, Frébault, Martel, Roger, de Sacy, Tribert.

On compte dans les 75 élus : 3 ministres, 9 généraux, 4 amiraux, 10 membres de l'Institut.

Sur ces 75 sénateurs, 12 ont été empruntés à la députation de la Seine, 7 à celle du Nord, 4 à celle de Seine-et-Oise, 3 à celle de la Dordogne, et 2 à celle d'Auvergne. Ces huit députés sont : Gérola-Nord, Drôme, Marne, Gers, Loire-Inférieure, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne et Somme.

Les 33 autres sénateurs appartiennent tous à la députation de départements différents.

CHRONIQUE

La Gazette de France fait remarquer que, parmi les nouveaux sénateurs, 9 ont, dans la séance du 1^{er} février 1873, repoussé l'ordre du jour de M. Casimir Périer qui réprobrait les procédures révolutionnaires de la Commune de Lyon, et ont ainsi approuvé la conduite de ceux qui avaient arboré le drapeau rouge.

46 des élus de gauche ont voté contre la prorogation des pouvoirs du maréchal ; 59 des 62 candidats de droite auraient voté pour ; 40 des élus de gauche ont voté contre

la liberté de l'enseignement ; 55 des candidats de droite ont voté pour.

Des élus de gauche se sont prononcés contre les enterrements civils ; 59 des candidats de droite les avaient flétris.

Si sénateurs de la gauche ont répondu les réclamations en faveur du Sacré-Cœur, acceptées par le chef du gouvernement, M. Thiers ; 54 des candidats de droite les avaient appuyées.

32 des sénateurs de la gauche ont voté le retour du gouvernement à Paris ; 51 des candidats de droite l'avaient rejeté.

Le cardinal archevêque de Paris va recevoir, pour la future église du Sacré-Cœur, à Montmartre, un don offert par la nation maronite. On sait que le bois qui servit à la construction du temple de Salomon fut tiré d'une forêt de cedres du Liban.

Un petit nombre de cèdres antiques subsiste encore ; un religieux respect les environnes. Les patriarches maronites ont, depuis longtemps, interdit d'y

aller. Un petit nombre de cèdres antiques subsiste encore ; un religieux respect les environnes. Les patriarches maronites ont, depuis longtemps, interdit d'y

aller.

Un coup de vent d'une violence extraordinaire a abattu, sur les hauteurs du Liban, un de ces arbres contemporains de Salomon et du roi Hyram, et l'idée est venue à Mgr Debs, archevêque maronite de Beyrouth, d'offrir, avec l'assentiment du patriarche et au nom de sa nation, ces bois précieux à l'archevêque de Paris pour l'église du vœu national.

De magnifiques planches de cèdre, au nombre de douze (nombré sacré), embarquées au port de Tripoli, ont passé à mer et arriveront bientôt à Paris.

On peut reconnaître là le coup de griffe du matin, M. Louis Venturi.

On a également la prochaine sécession du général de Cissey à la dignité de maréchal de France. Cependant le budget de 1876 porte prévisions de dépenses pour le traitement de cinq maréchaux. Or, il n'existe que quatre : MM. de Mac-Mahon, Canrobert, Barresay-d'Hilliers et Lebœuf. Le décret s'expliquerait donc seulement au nom d'un futur dignitaire, et ce serait le général Bessabaki que la présidente de la République a urrait l'intention de créer maréchal.

L'Assemblée, après la sécession sénatoriale, est occupée hier des circonscriptions électives et continuera cette bataille aujourd'hui.

On agite la question de savoir s'il ne faudra pas que la chambre ai une cour siégeant au mois de janvier pour épouser son ordre du jour. Nous n'y trouvons aucun inconvénient, car il est bien évident que les élections générales ne peuvent pas avoir lieu avant le mois de mars ; les électeurs, consultés, ont été unanimous sur ce point.

Quant à la crise ministérielle, elle reste toujours dans le même état, et il ne faut pas compter sur une solution avant que le gouvernement se soit expliqué devant l'Assemblée sur son programme électoral.

On est fort déçus dans le parti républicain de la proposition intempestive du citoyen Naquet, quelques-uns de ses journaux jettent, hâtivement, par-dessus bord le décret de Vincennes, d'autres affirment à peine ébranlé la coalition La Poche-Gambetta-Rémy. Les gauches, qui savent bien ce qu'il attend, ne déguerrent rien pour prolonger la discussion sur les circonscriptions et retarder ainsi le moment où le gouvernement se fera entendre.

« Ce que nous avions prévu sur l'effet des élections sénatoriales se réalise pleinement. Les esprits les plus favorables aux gauches reconnaissent qu'elles vont trop loin ; le mouvement de plus en plus vif qui entraîne les radicaux transigeants vers les intransigeants effraie certains politiques qui, naguère, traitaient d'illusoires nos préoccupations.

» Il est manifeste que les gauches veulent retarder la séparation de l'Assemblée. L'adoption du scrutin d'arrondissement a désorganisé le parti radical ; on veut,